

# Formation correspondant tempête



Préambule _____	3
Recommandations aux maires et au correspondant tempête de la municipalité	4
Le correspondant tempête de la municipalité _____	5
Les interlocuteurs du correspondant tempête de la municipalité _____	7
Informations sur le dispositif relatif aux malades à haut risque vital _____	8
Les moyens de ré-alimentation possibles _____	10
Fiche d'aide au diagnostic des incidents du réseau électrique _____	13
Les types de réseaux _____	14
La chaîne de l'information en cas de crise _____	16
ERDF pendant et après une tempête _____	17
Fiches complémentaires d'information _____	22
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Comportements à observer en présence d'installations électriques à l'occasion d'une tempête</li> <li>• Risques climatiques. L'élagage des arbres, une affaire qui vous concerne</li> <li>• Hors période de crise : Renseignement sur les pannes d'électricité</li> <li>• Compte rendu final du groupe de travail AMG et ERDF Gironde</li> </ul>	
Courrier pour retour en terme de satisfaction (+questionnaire) _____	32

## Contexte :

Ce classeur est issu d'un travail en commun réalisé en 2007 avec la Préfecture, l'Association des Maires de Gironde, le SDEEG et ERDF.

Plusieurs réunions de réflexions ont été organisées à partir des 3 thèmes suivants : « Stratégie de ré-alimentation », « Diagnostiquer ensemble » et « Information et communication ».

Ce classeur a également été complété suite aux nombreuses réunions de retour d'expérience de la tempête « Klaus » de janvier 2009.

## Nos valeurs communes :

- ◆ Un partenariat dynamique et constructif apportant un enrichissement mutuel
- ◆ Une réflexion nécessaire afin d'améliorer la qualité du service
- ◆ Une amélioration rendue indispensable par les exigences de service public
- ◆ Un renforcement de la solidarité entre ERDF Gironde et les élus de Gironde

## Nos objectifs communs :

- ◆ Réfléchir avec des acteurs de proximité
- ◆ Mesurer l'efficacité et l'efficience de l'action des équipes sur le terrain
- ◆ Vérifier la qualité de la communication auprès des élus
- ◆ Inscrire nos réflexions dans une amélioration continue qui prend en compte les expériences passées.

## Avant la tempête :

- ◆ Le maire choisit un correspondant tempête qui sera le relais entre la commune et ERDF Gironde.
- ◆ Il choisit un « lieu de vie » qui sera réalimenté en priorité par ERDF et qui figure dans le Plan Communal de Sauvegarde

## Pendant la tempête :

- ◆ Il invite les habitants de sa commune à ne pas appeler ERDF Gironde afin d'éviter la saturation de la cellule de crise mais à recueillir des informations sur les dégâts causés au réseau, informations qui devront être données au correspondant tempête.
- ◆ Un moyen d'information pour la population est d'écouter les radios locales.
- ◆ Dans les premières heures de la crise le maire ou le correspondant tempête évite d'appeler ERDF Gironde, sauf pour raison sérieuse mettant en jeu la sécurité des biens et des personnes.
- ◆ Le correspondant tempête et le maire se concentrent sur l'établissement du diagnostic grâce aux informations recueillies auprès de la population, de leurs observations.
- ◆ Le correspondant tempête facilite l'intervention des équipes ERDF sur les lieux d'incidents.
- ◆ Le maire informe la population avec les recommandations d'usage en matière de sécurité, notamment d'[éviter de toucher les lignes électriques à terre.](#)

## Qui est il ?

- ◆ Le correspondant tempête et son suppléant sont choisis par le maire. Dans les petites communes c'est le maire qui, s'il le souhaite, en aura la fonction.
- ◆ Un homme de terrain qui se caractérise par une bonne connaissance des réseaux électriques de sa commune. Si besoin est, ERDF Gironde peut lui faire parvenir une carte des réseaux électriques de sa commune, lui transmettra des fiches diagnostic accompagnées d'un dossier, assurera sa formation.
- ◆ Un homme de proximité qui est connu des habitants de la commune ou qui se fera connaître des habitants de la commune qui pourront l'aider dans le diagnostic des incidents.

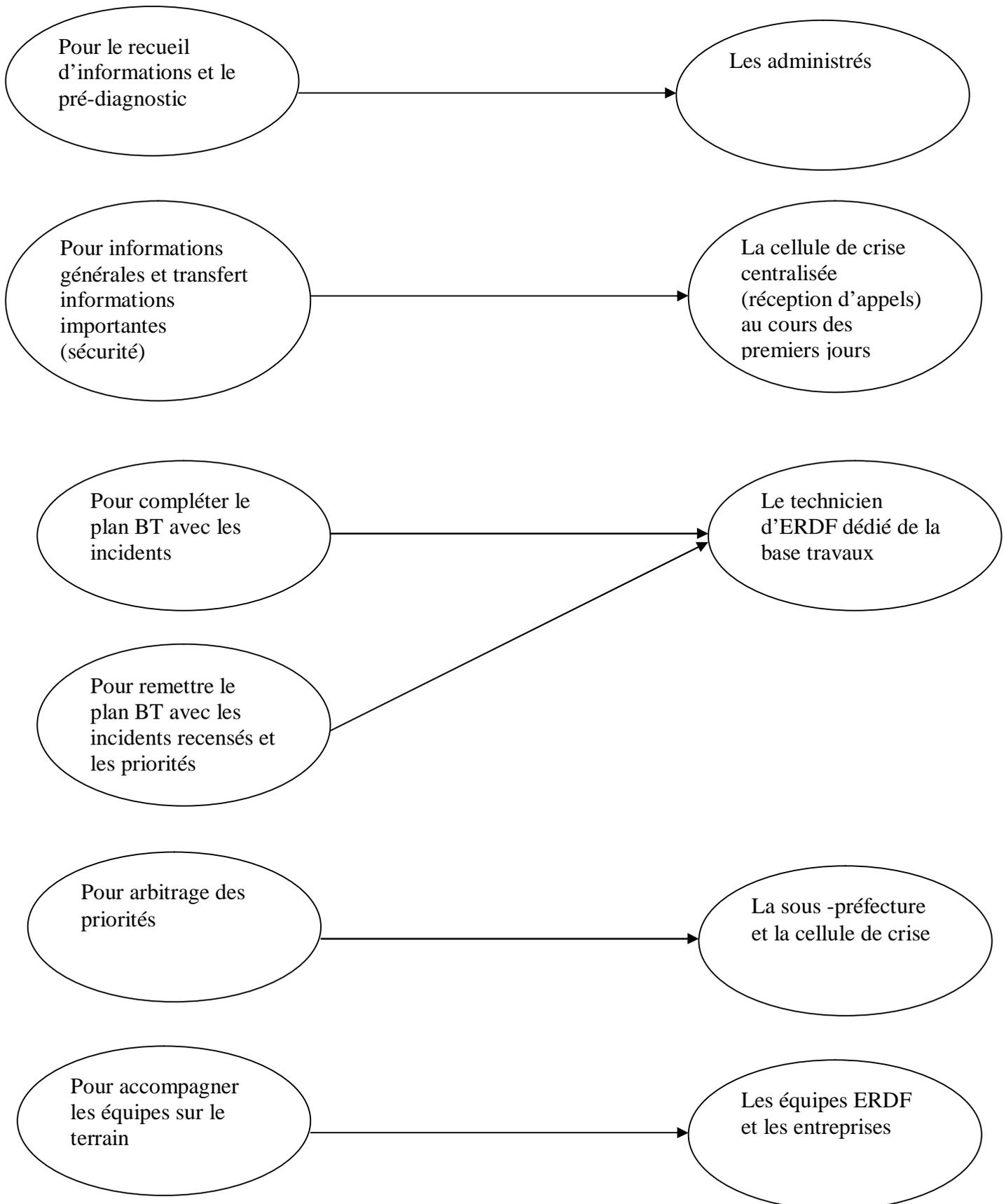
## Quel est son rôle?

- ◆ Au retour de sa formation, il informe le conseil municipal du dispositif.
- ◆ Pendant la crise, il fait le lien entre la mairie et ERDF Gironde : avec le maire, il est le seul autorisé à joindre directement la cellule de crise ERDF, ainsi que la cellule en sous préfecture, notamment pour solliciter un arbitrage sur les priorités de ré-alimentation.
- ◆ Il recense et qualifie les incidents en repérant sur le plan des réseaux basse tension les incidents et en rédigeant la fiche diagnostic correspondante. Il transmet l'information à ERDF, soit au technicien qui vient sur place, soit au numéro de téléphone indiqué.

## Quelles sont ses actions ?

- ◆ C'est un vecteur d'information : il diffuse les recommandations d'ERDF Gironde auprès des habitants. Il fait remonter les situations à risque pour arbitrage par les cellules de crise.
- ◆ C'est un vecteur de communication : il rassure les populations, les maires en les tenant informés de l'état des travaux, de leur avancement.
- ◆ Il participe à l'élaboration rapide des premiers diagnostics des réseaux sur sa commune, grâce aux informations qu'il reçoit des administrés, en s'appuyant sur les fiches diagnostics ainsi que sur la formation reçue d'ERDF.
- ◆ Il informe la population afin que dans les premières heures après les intempéries, elle n'appelle pas ERDF dans le but d'éviter de saturer les lignes téléphoniques.
- ◆ La population écoute les radios locales afin de se tenir informée du déroulement des opérations et des recommandations.
- ◆ Il assure la liaison avec la base travaux, par l'intermédiaire d'un agent ERDF désigné.
- ◆ Il organise l'accompagnement des équipes d'intervention pour accélérer les dépannages.

# LES INTERLOCUTEURS DU CORRESPONDANT TEMPÊTE DE LA MUNICIPALITÉ [7]



## Définition

◆ Les clients à haut risque vital sont les personnes placées sous respirateur artificiel et dont l'autonomie respiratoire est inférieure à quatre heures ou les enfants bénéficiant de nutrition parentérale. Les patients comme les insuffisants rénaux en dialyse à domicile peuvent être concernés, à un bien moindre degré.

## Inscription

◆ Pour être reconnu malade à haut risque vital le malade doit remplir un formulaire de demande d'information particulière en cas de coupure de courant et fournir un certificat médical. Ce document est disponible au centre de distribution ERDF Gironde dont dépend le patient. La DDASS instruit la demande puis transmet sa décision à ERDF qui dispose de huit jours pour effectuer les repérages de réseau et notifier au patient la prise en compte de sa demande.

◆ Information en cas de délestage d'urgence ou de déclenchement du plan ADEL (Aide aux Dépannages de grande ampleur en Electricité).

◆ Un interlocuteur malade à haut risque vital informe personnellement les malades ou via les associations gérant ces malades. ERDF Gironde ne se charge pas d'évacuer les malades.

◆ En cas d'incidents ponctuels sur le réseau ne nécessitant pas de cellule de crise, les malades à haut risque vital disposent d'une ligne téléphonique à numéro d'appel confidentiel afin d'avoir des informations sur la durée probable du délestage, de toute coupure pour incident pour leur permettre de prendre les mesures utiles comme leur transfert en milieu hospitalier ou l'utilisation de leur système de secours autonome.

## Information en cas de coupure pour travaux

- ◆ En cas de coupure programmée, le Centre prévient chaque patient au plus tard cinq jours avant la coupure prévue afin que le malade prenne ses dispositions.

- ◆ Information en cas de délestage programmé

- ◆ La cellule de crise du centre prévient chaque malade concerné par téléphone au plus vite. Si le malade ne répond pas après plusieurs appels du centre, l'information doit être portée par courrier par tout moyen ou transmise par télécopie si possible.

## En résumé

- ◆ Les malades doivent s'inscrire sur une liste qui est à leur disposition. ERDF Gironde n'a qu'une obligation d'information et c'est aux malades ou à toute personne en relation avec eux de prévoir les mesures à prendre en cas de coupure.

## Faut il vous équiper en groupe électrogène ?

L'acquisition d'un groupe électrogène peut être étudiée :

- ◆ Si la conséquence d'une coupure de plus de 24h00 est inacceptable (perte de marchandise, arrêt de production, confort,...) et que son coût est supérieur à celui de l'achat d'un groupe électrogène.
- ◆ Si le contenu du congélateur est précieux.

## A. Le groupe électrogène

- ◆ Une piste intéressante pour les grosses communes pour faire face à certaines obligations
- ◆ Un élément important pour les entreprises, les coopératives,...

## Des contraintes liées à l'utilisation d'un groupe électrogène :

- ◆ Nécessite un entretien suivi
- ◆ Nécessite des réserves de carburant
- ◆ Nécessite le recours à une personne qualifiée pour effectuer le raccordement.

## Précautions dans l'usage d'un groupe électrogène :

- ◆ **Avoir fait préalablement séparer électriquement son installation électrique du réseau d'ERDF avant de brancher le groupe électrogène (déclencher le disjoncteur général) RISQUE DE MORT !**

- ◆ Risque d'électrocuter une personne qui travaillerait sur le réseau électrique.
- ◆ Risque de griller son groupe électrogène.
- ◆ Risque de griller le circuit électrique de son habitat
- ◆ Le groupe électrogène doit être placé en extérieur et dans un endroit bien ventilé afin d'éviter l'accumulation et l'inhalation des fumées émanant du groupe électrogène.
- ◆ Eviter de surcharger les rallonges électriques ou les prises multiples.

### **Seul ERDF peut mettre un groupe électrogène sur le réseau de distribution publique**

- ◆ Il est rigoureusement interdit de ré alimenter une installation intérieure en connectant le groupe sur une prise murale car il y a un risque de fusion des fils dans le mur.

### **Recommandations :**

- ◆ Seul un professionnel peut mettre en place un groupe électrogène sans risque
- ◆ Il vous appartient de faire appel à lui la première fois pour :
  - ◆ Mettre en place les câbles (et les choisir en fonction de la puissance délivrée)
  - ◆ Donner les consignes que vous devez suivre impérativement
  - ◆ Garantir un fonctionnement sûr

**ERDF Gironde ne pourra pas assurer la mise en service de groupes électrogènes privés.**

## B. La génératrice

- ◆ Adaptée au monde rural
- ◆ Une solution intéressante pour les petites communes

### Les avantages d'une génératrice :

- ◆ Un moyen d'alimentation énergétique simple à utiliser
- ◆ Une condition nécessaire : un tracteur
- ◆ Une meilleure fiabilité que le groupe électrogène

# FICHE D'AIDE AU DIAGNOSTIC DU RÉSEAU ÉLECTRIQUE [13]

Toutes les incidents diagnostiqués par le « Correspondant Tempête municipal », à l'aide de la fiche ci-dessous, seront localisés et répertoriés par le « Technicien dédié d'ERDF » sur un plan des réseaux basse et moyenne tension.

Type de ligne :  **Moyenne tension** : toujours 3 fils  
 **Basse tension** : au moins 4, 5 fils (quand il y a l'éclairage public) ou un fil noir torsadé

Commune :  
Rédacteur de la fiche :  
Code postal :  
Numéro de l'appelant :  
Date et Heure :

Nom du client (éventuel) signalant l'incident :  
Numéro de téléphone :

Lieux précis de l'incident (hameaux, quartier, adresse,...) :

Nombre approximatif de clients concernés par la coupure :  
Observation(s) Veuillez cocher la ou les cases concernant(s) votre commune :

Absence de courant

Étincelles sur le réseau

Coffret EDF endommagé

Arbre ou branche sur la ligne

Fils à terre

Ferrures tordues

Odeur de brûlé

Poteau endommagé ou cassé

Coffret inondé

Transformateur inondé

Transformateur(s) concerné(s) (indiquer son (ses) nom(s)) :

Cas particulier éventuel avec avis de l' élu :  
Point de SECURITE

Retourner la Fiche d'Aide au Diagnostic au numéro suivant : 05-57-92-75-04

**Ne jamais toucher aux lignes électriques même tombées à terre**

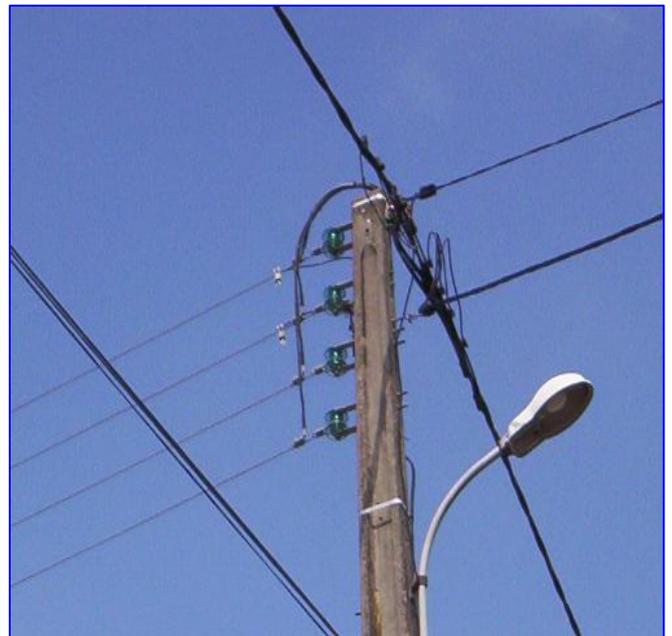
## Réseau HTA :

Toujours et seulement 3 fils



## Réseau BT :

Au moins 4 fils ou 1 câble torsadé

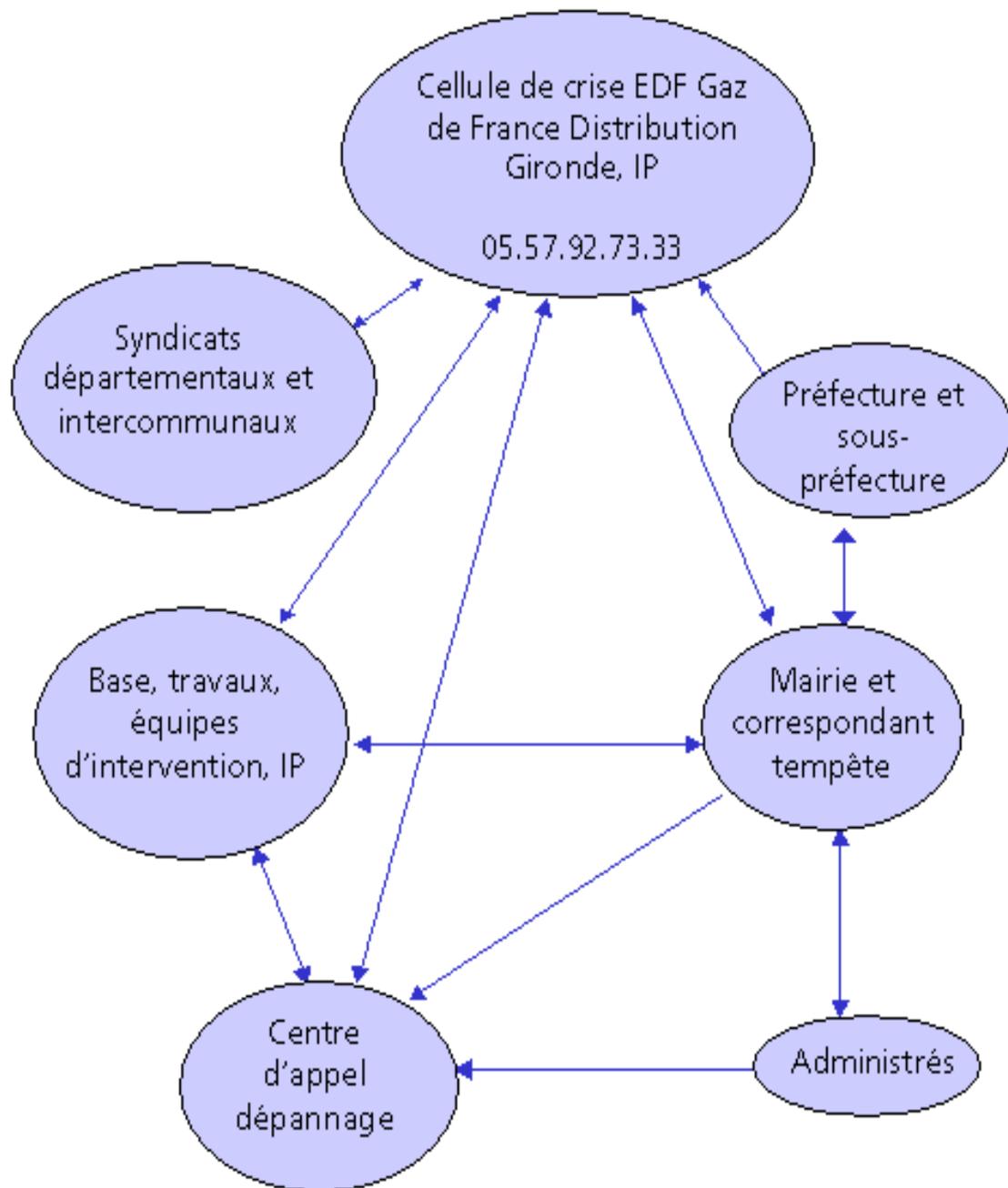


## Transformateurs aériens



## Postes cabine haute et cabine basse





## Première phase (dès la première heure)

◆ **Trois actions essentielles** sont conduites **simultanément** pour une plus grande efficacité dans la ré-alimentation des clients et la mise en œuvre des moyens.

### Effectuer des manœuvres à distance pour ré-alimenter le plus grand nombre de clients affectés

◆ De très nombreuses manœuvres sont faites **à distance** sur les réseaux de distribution d'énergie à partir de l'**Agence de Conduite Régionale** des réseaux, implantée à Bordeaux.

◆ Elles permettent d'isoler les portions endommagées des réseaux, **de ré-alimenter au plus vite le plus grand nombre de clients** par des lignes encore en état mais aussi aux agents de terrain d'intervenir en sécurité sur les ouvrages endommagés.

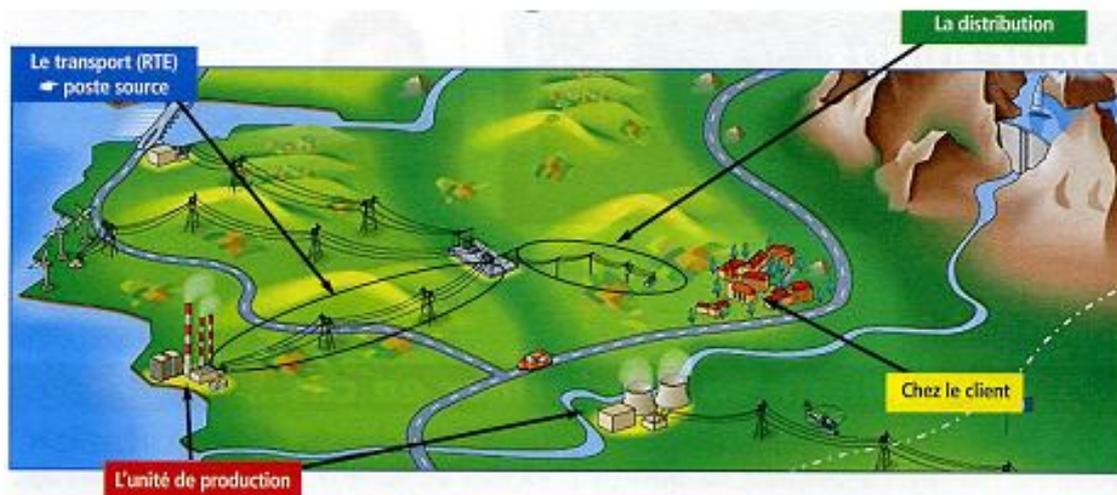
Ce travail **non visible des zones sinistrées est primordial**, il ne cesse qu'après le rétablissement total de tous les clients.

### Sécuriser sur site les ouvrages électriques pouvant présenter des dangers

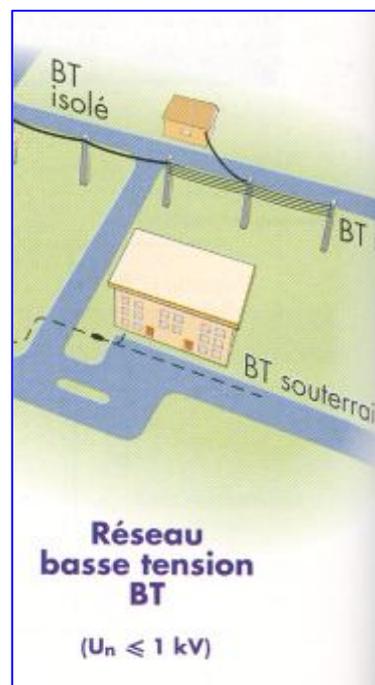
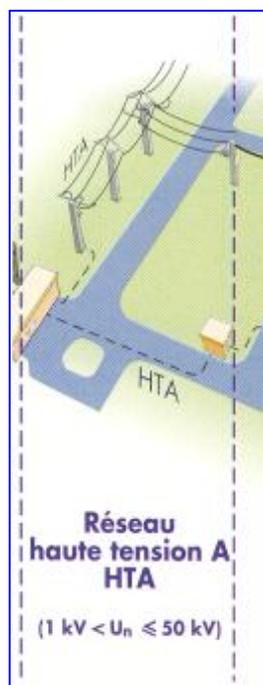
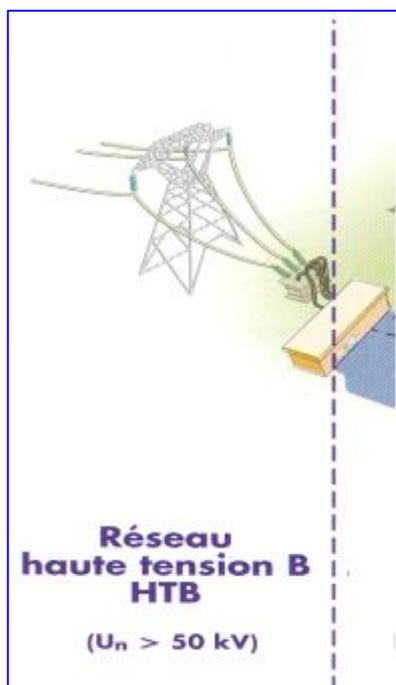
◆ En parallèle les techniciens partent en priorité sur le terrain **pour sécuriser les installations** rendues dangereuses par la tempête **et réparer les grosses artères de distribution d'énergie** (lignes hautes tension)

◆ En effet, **les premières réparations interviennent toujours** sur ces grosses artères, pour permettre de ré-alimenter en un seul chantier le plus grand nombre d'installations en états situées en aval de ces lignes et de fait **le plus grand nombre de clients possible**.

## Réseau



## Domaines de tension



## Réaliser un diagnostic des dégâts occasionnés aux ouvrages

◆ ERDF déclenche le plan ADEL et **met en place une cellule de crise** qui coordonne l'ensemble du dispositif du département.

◆ Une première démarche consiste à **réaliser un état des dégâts occasionnés** par la tempête à l'aide notamment de visites en hélicoptère. **Les entreprises** prestataires d'ERDF et la **Force d'Intervention Rapide** nationale sont alors appelées en renfort.

**L'ensemble des agents** du territoire est mobilisé pour :

- ◆ Renforcer nos équipes d'intervention sur le terrain
- ◆ Accueillir au téléphone les milliers d'appels de nos clients en complément des serveurs vocaux signalant les incidents connus (70 000 appels arrivent sur nos accueils le premier jour d'une tempête)
- ◆ Renforcer tous les sites névralgiques à la bonne marche des travaux (agence de conduite régionale, agences techniques réseaux...)
- ◆ Réceptionner et acheminer le matériel de réparation, les groupes électrogènes...
- ◆ Préparer toute la logistique pour déployer la force d'intervention rapide.

Enfin **deux cellules d'accueil spécifiques** sont opérationnelles dès les premières heures pour :

- ◆ Permettre le rétablissement au plus tôt **des sites prioritaires pour la collectivité, signalés par la Préfecture** (maison de retraite, hôpitaux, stations de pompage, centraux téléphoniques, station de relevage ...)
- ◆ Accueillir les appels **des représentants des Collectivités Locales** sur une ligne spécifique dédiée.

## Deuxième phase : les chantiers de réparations

◆ La réparation des réseaux prend une nouvelle dimension. La Force d'Intervention Rapide est mobilisée dès son arrivée pour intervenir en complément de nos équipes **sur les chantiers de réparations des grosses artères de distribution d'énergie**. Pour la tempête d'octobre 2006, ce sont 130 portions de ces réseaux qui ont dû être réparées en quatre jours.

◆ **Dans un même temps**, les techniciens d'ERDF accentuent leurs actions pour **réparer les artères secondaires**. L'objectif est de **remettre en service les postes de transformation défectueux**. Ces postes permettent d'alimenter des quartiers entiers, voire des petits villages dans leur totalité.

◆ Les chantiers de réparation de ces installations sont alors planifiés et mis en oeuvre.

◆ **Les populations des zones sinistrées toujours privées d'énergie** malgré le rétablissement des grosses artères **voient** alors **nos équipes se déployer** sur ces installations proches de leur domicile.

◆ L'ensemble de nos accueils et cellules d'information **sont aussi en capacité d'annoncer** aux communes et à nos clients **un horaire prévisible de rétablissement** de l'énergie dans leur quartier.

◆ Toutes les ressources d'ERDF ont pour mission **de rétablir le courant** à tous les clients privés d'énergie, **dans un minimum de temps** et ce **en toute sécurité**. La multiplicité des chantiers, leur complexité et les nombreuses zones impactées par une tempête sont autant de facteurs qui influent fortement sur la durée totale de traitement de la crise.

◆ Les chantiers les plus lourds à mettre en oeuvre sont différés dans le temps. Des groupes électrogènes sont installés dans ces zones dans l'attente d'une réparation définitive mais aussi sur les sites jugés prioritaires par la Préfecture.

◆ La durée de pose d'un groupe électrogène avoisine les trois heures et mobilise de nombreux agents pour un rétablissement à court terme. De fait, la recherche d'une réparation définitive pour un moindre temps d'intervention est toujours recherchée au préalable à toute pose de groupe électrogène.

## Troisième phase : dépanner les clients isolés

◆ Enfin en suivant toute la chaîne de distribution de l'énergie, des grosses artères vers le client final, ERDF est maintenant en mesure de faire un bilan des **derniers clients isolés** privés d'énergie.

◆ Souvent un câble de réseau « basse tension » ou tout simplement le câble de raccordement de l'habitation rompu est à l'origine du manque d'énergie.

◆ Les équipes d'ERDF portent tous leurs derniers efforts pour réparer ces nombreux incidents et rétablir ainsi l'énergie aux quelques clients isolés restants.

## Dernière phase : consolider les réseaux

◆ Durant la crise, la priorité était de ré-alimenter au plus vite tous les clients et de mettre en sécurité les réseaux. Pour cela, des réparations provisoires ont été réalisées et devront être consolidées.

◆ **Un programme de travaux exceptionnels** s'étalant sur plusieurs mois **est alors engagé** en ce sens pour consolider ou reconstruire le réseau endommagé. Plusieurs millions d'euros y sont consacrés.

# COMPORTEMENT À OBSERVER EN PRÉSENCE D'INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES LORS D'UNE TEMPÊTE [22]

◆ Une tempête correspond à l'évolution d'une perturbation atmosphérique ou dépression où se confrontent deux masses d'air aux caractéristiques bien distinctes (température, humidité...).

◆ Cette confrontation engendre un gradient de pression très élevé, à l'origine de vents violents et le plus souvent de précipitations intenses (pluies...). Les vents sont d'autant plus violents que la chute de pression est importante et rapide entre l'anticyclone et la dépression. Il y a tempête lorsque la vitesse du vent atteint au moins 100 Km/h (degré 10 de l'échelle de Beaufort qui en comporte 12)

## Que faire pendant une tempête :

- ◆ Débranchez les appareils électriques et antennes de télévision
- ◆ Utilisez des appareils à piles (radios) pour rester informé.
- ◆ Coupez le disjoncteur de votre habitation et utilisez des lampes de poche.
- ◆ N'ouvrez pas votre congélateur (voir la notice de l'appareil pour connaître la durée maximum de sauvegarde des produits en absence de courant)
- ◆ Si vous installez un groupe électrogène personnel :
  - ◆ assurez-vous de l'utiliser en toute sécurité, conformément aux instructions du constructeur
  - ◆ veillez à couper votre disjoncteur afin d'éviter de mettre sous tension le réseau et mettre ainsi en danger nos intervenants.
  - ◆ veiller à l'installez à l'extérieur pour éviter tout risque d'intoxication.

## Que faire après la tempête :

◆ ERDF rappelle à tous ses clients que tout contact avec une ligne électrique peut entraîner la mort ou des blessures graves (brûlures, séquelles irréversibles, décès de l'électrifié). Les seules personnes autorisées à s'approcher des lignes électriques, et à procéder à des manœuvres sur ses installations sont les professionnels qualifiés par ERDF.

### Toute autre personne doit adopter les comportements de sécurité suivants :

- ◆ **Ne jamais toucher** aux lignes électriques tombées à terre ou arrachées.
- ◆ **Ne pas essayer de dégager** un objet emmêlé dans une ligne électrique ou accrochée à celle-ci.
- ◆ **Ne jamais pénétrer** dans une installation de distribution d'énergie électrique (postes de transformation,... )
- ◆ **Ne procéder à aucune manœuvre** sur les installations de distribution d'énergie électrique.

### **Votre sécurité, celle de vos proches, de vos voisins, des agents ERDF en intervention sur le réseau électrique dépend du strict respect de ces consignes**

En présence de fils à terre, de poteaux cassés ou d'installation de distribution électrique défectueuse, **vous devez en informer :**

- ◆ **votre agence de dépannage ERDF** (0 810 333 033)
- ◆ **ou les pompiers** (faire le 18 d'un poste fixe ou le 112 à partir d'un téléphone portable)
- ◆ **ou en aviser les autorités.**

Enfin, suivez les instructions données par les services de sécurité ou par radio et utilisez le téléphone uniquement en cas d'urgence pour ne pas gêner les services de secours et de sécurité. Des conseils sur les comportements à adopter en présence d'aléas climatiques hors normes sont disponibles sur le site Internet de Météo France ([http://www.meteofrance.com/vigilance/guide/guide\\_tab.htm](http://www.meteofrance.com/vigilance/guide/guide_tab.htm) )

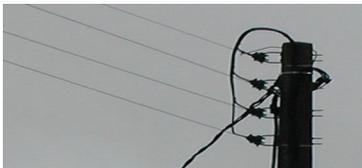
- ◆ En absence d'entretien de la végétation située à proximité des lignes électriques, des perturbations surviennent dans l'alimentation électrique de votre habitation ou de celles de votre commune. En effet, les branches plient sous le vent et viennent au contact des lignes électriques, provoquant alors des coupures de courant très brèves avec des perturbations fugitives sur les installations.
- ◆ A l'occasion de vents plus violents, et plus particulièrement lors de tempêtes, les branches cassent et tombent sur les lignes électriques entraînant alors des interruptions de fourniture de plusieurs heures parfois.

## **Un acte préventif indispensable : l'élagage de la végétation à proximité des lignes électriques**

- ◆ L'élagage...  
Cette activité consiste à couper régulièrement des branches et à abattre les arbres fragiles pour éviter tout contact avec les lignes électriques. Elle concerne principalement les zones rurales ou périurbaines

**L'élagage des arbres est effectué en respectant une distance totale minimale supérieure à :**

Norme NF C 11-201

5 mètres	3 mètres	1 mètre
		
<b>Ligne Haute tension</b>	<b>Ligne Basse tension en fils nus</b>	<b>Ligne basse tension en conducteur isolé</b>

Simple quand l'accès au terrain relève du domaine public, cette activité se révèle plus complexe lorsque les lignes passent à proximité ou dans les propriétés privées. L'article 12 de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie reconnaissant au concessionnaire (ERDF) « *le droit de couper les arbres et branches qui, se trouvant à proximité de l'emplacement des conducteurs aériens d'électricité, gênent leur pose ou pourraient par leur mouvement ou leur chute occasionner des court-circuit ou des avaries aux ouvrages* »

**L'élagage réalisé par ERDF sur le département de la Gironde...**

- ◆ Depuis 2001, 6200 km de réseau aérien de haute tension ont été visités à l'occasion de vastes campagnes d'élagage mises en œuvre par ERDF Gironde.
- ◆ Sur les trois dernières années, la totalité des grandes artères aériennes de distribution d'énergie a été traitée puis de nouveau en 2006 ainsi que 5 000 km de lignes de distribution secondaires.
- ◆ Les entreprises d'élagage missionnées et financées par ERDF ont pour mission de créer un environnement sécurisé autour des lignes électriques tant pour la sécurité des riverains que pour fiabiliser les réseaux lors de perturbations climatiques.

- ◆ Trois cas de figures :
  - Le réseau électrique est sur la voie publique et la végétation est en domaine privé, l'élagage est à la charge du propriétaire.
  - Le réseau électrique et la végétation sont en domaine privé, l'élagage est à la charge d'ERDF.
  - Le réseau électrique et la végétation sont en domaine publique, l'élagage est à la charge d'ERDF.

### L'élagage et les propriétaires privés...

- ◆ Chaque propriétaire, locataire ou exploitant de domaine est responsable de la maîtrise de la végétation sur son terrain. En cas de chute d'un arbre sur une ligne électrique, le propriétaire ou le locataire, en tant que gardien de l'arbre est présumé responsable des dommages causés à la ligne (art. 1384 alinéa 1er du Code Civil).
- ◆ A l'occasion des campagnes d'élagage réalisées à l'initiative d'ERDF, une information collective est faite en Mairie et par voie de presse locale.

Tout propriétaire qui souhaite toutefois réaliser lui-même des travaux situés à proximité des lignes électriques doit impérativement se rapprocher d'ERDF pour connaître la procédure d'exécution de travaux à proximité des ouvrages électriques (Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux).

Aucun travail ne peut être entrepris si la branche, l'outil ou l'opérateur risque de pénétrer dans une zone située à moins de 3 mètres des conducteurs nus sous tension (HTA et BTA).

## Pôle Satisfaction des Collectivités Locales

Commune de

[Renseignements sur les pannes d'électricité](#)

(A usage exclusif du Maire)

### Deux accès possibles



Le N° dédié aux Maires

0 811 01 02 12

ou 05 57 92 73 33



Le N° de dépannage classique

0 810 33 30 33

Centre d'appel dépannage

- ◆ Vous mettez votre téléphone en fréquence vocale

L'automate vous demandera de taper le code INSEE de votre commune  
(par défaut, l'automate demandera le code postal)



- ◆ Il vous indiquera alors s'il y a des interruptions d'électricité ou non sur le réseau HTA de votre commune et vous proposera :

↳ [De raccrocher](#)

Ou

↳ [De composer le 2](#) pour communiquer avec un opérateur.

# COMPTE RENDU FINAL DU GROUPE DE TRAVAIL AMG, SDEEG, PRÉFECTURE ET ERDF GIRONDE 2007 [28]

## Rappel des objectifs :

◆ Objectif du groupe stratégie de ré-alimentation : suite à la tempête d'octobre 2006, l'objectif est de mieux se comprendre et d'accélérer le dépannage par un meilleur partenariat sur le terrain. Les choix de ré-alimentation doivent respecter le code de bonne conduite, d'où l'arbitrage de la préfecture.

## Objectif du groupe diagnostiquer ensemble :

◆ Suite à la tempête d'octobre 2006, l'objectif est d'accélérer le dépannage par un diagnostic rapide établi grâce à un meilleur partenariat sur le terrain, et notamment la fourniture d'informations par les maires qui font gagner du temps aux équipes sur le terrain.

## Objectif du groupe information et communication :

◆ Suite à la tempête d'octobre 2006, l'objectif est de mieux se comprendre et d'accélérer le dépannage par un meilleur partenariat sur le terrain, et notamment le traitement de l'information, la circulation de celle-ci et la manière de communiquer d'ERDF Gironde.

Suggestions émises lors des réunions des groupes de travail et des réunions de synthèse en préfecture le 24 avril et le 19 juin 2007 :

◆ Il est nécessaire de moduler l'information, les communiqués généralistes devant être destinés aux syndicats départementaux, intercommunaux.

◆ Il convient d'être franc avec les élus et de ne pas communiquer de délai irréal. Mais encore les maires souhaiteraient avoir un retour d'information.

◆ Les informations doivent être centralisées à la mairie qui orientera les équipes d'intervention.

◆ Méconnaissance :

De la démarche que doivent effectuer les malades à haut risque vital.

De la liste des personnes prioritaires, les maires souhaiteraient en avoir connaissance.

Du nouveau dispositif de crise de la préfecture. Désormais il faut que le maire s'adresse à la cellule de la sous préfecture et non à la préfecture comme auparavant.

ERDF met à disposition de la préfecture un représentant, ainsi qu'un référent pour les sous-préfectures (joignable par téléphone)

◆ Les choix de ré-alimentation : ils sont confiés à l'arbitrage du préfet, des sous préfets. Les maires contactent la sous-préfecture à cet effet.

Les priorités pour la préfecture sont

- 1- la vie humaine et la santé humaine
- 1-bis services d'ordre et de secours
- 2- les stations de pompage, d'épuration
- 3- le reste à examiner

- ◆ Les professionnels (viticulteurs entre autres) peuvent s'équiper en groupes électrogènes, quitte à se regrouper entre eux.

Cependant, la piste de la génératrice semble intéressante en raison de son fonctionnement. En effet, la génératrice fonctionne avec le moteur d'un tracteur. Le groupe électrogène se révèle nécessiter un entretien annuel qui peut s'avérer coûteux pour les petites mairies.

- ◆ Lors des crises, seules certaines installations et personnes sont ré-alimentées en priorité. En effet, le traitement de la crise se fait en référence à une échelle de priorités fondée essentiellement sur le nombre des clients touchés, certaines communes pouvant se voir ré-alimentées plus tardivement que d'autres, sauf exception qui peut être validée par la préfecture. La mise à disposition, durant ces périodes de crise, de groupes électrogènes ralentit le retour du courant étant donné que leur mise en œuvre mobilise des moyens humains qui sont alors soustraits de ceux qui réparent les réseaux, et qu'ERDF Gironde n'en dispose que d'un nombre limité. Ils sont en revanche utiles pour traiter, par exception, certaines priorités (maisons de soins, distribution ou traitement des eaux, centre de télécommunication) qui ne pourraient pas l'être suffisamment rapidement par le réseau ou certains sites dont le rétablissement de l'alimentation réseau s'avérerait trop difficile et long.

Par ailleurs, ERDF est en relation avec les professionnels du téléphone pour les ré-alimentations.

- ◆ Les moyens privilégiés sont le fax et le téléphone. En outre, il est nécessaire que les maires gardent un téléphone qui marche sans électricité et le testent.

- ◆ Un correspondant tempête sera désigné dans chaque commune, ainsi qu'un suppléant. S'il ne dispose pas de plan du réseau électrique de sa commune, il pourra le demander à son interlocuteur ERDF.

- ◆ Il recueillera les informations des administrés et participera à leur mise en forme pour les rendre utiles aux intervenants sur le réseau. Les problèmes de sécurité des personnes seront à traiter en priorité. Il sera nécessaire d'ouvrir la mairie en période de crise.

- ◆ Le numéro pour joindre ERDF est réservé aux élus. Il ne doit pas être divulgué afin d'éviter les abus et une saturation des lignes téléphoniques.

- ◆ Il est primordial de choisir pour la cellule de crise, de préférence, des personnes ayant une bonne connaissance de la géographie girondine, et qui auront reçu une information minimale sur le réseau.

- ◆ Il est nécessaire d'élaborer une fiche pour faciliter le diagnostic et permettre une meilleure intervention des équipes ERDF Gironde. Il faudra mener une politique de sensibilisation des élus avec le concours des syndicats départementaux et intercommunaux.

- ◆ Il faut préciser que la fiche diagnostic ne réglera pas tout et que certains habitants téléphoneront toujours doutant de la capacité du maire à agir.

- ◆ L'ensemble des fiches de ce dossier pourraient être intégrées utilement dans le « plan communal de sauvegarde ».



Mérignac, le 25 mars 2010

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de la collaboration avec l'Association des Maires de Gironde, le SDEEG et la préfecture de Gironde, nous avons élaboré une fiche d'aide au diagnostic ainsi que diverses fiches d'informations que vous trouverez dans votre dossier. Or cette fiche ainsi que les documents qui l'accompagnent sont destinés à évoluer dans le but de mieux répondre à vos besoins.

Afin de nous permettre de les améliorer, vous trouverez ci joint un questionnaire que nous vous remercions de remplir et de nous renvoyer par courrier, ou par fax ( au 05 57 92 74 77 ), ou en nous faisant part de vos suggestions.

Nous vous remercions de votre participation.

La déléguée aux Collectivités Locales  
Lucile Courty

# QUESTIONNAIRE A REMETTRE EN FIN DE RÉUNION [33]

Nom :

Prénom :

Fonction

◆ Trouvez-vous que les fiches sont :            claires            pas claires

Suggestion(s) :

◆ D'après vous, ces fiches sont :            complètes            incomplètes

Suggestion(s) :

◆ Est-ce que les fiches vous paraissent :  
                         pratiques            peu pratiques            pas pratiques

Suggestion(s) :

◆ Pensez vous mettre en place le présent dispositif dans :  
                         3 mois            6 mois            pas encore prévu

Suggestion(s) :

◆ Pensez-vous que ces fiches sont :            utiles            inutiles

Suggestion(s) :